

Le commerce des armes, plaie de nos sociétés

Auteur : CONSEIL D'EGLISES CHRETIENNES EN FRANCE

1. Appel aux Eglises

Les Eglises sont appelées à jouer le rôle de sentinelle pour les nations au milieu desquelles elles vivent et dont elles sont solidaires. La foi aide les hommes à ne jamais prendre les données d'une situation comme une fatalité. La foi aide à ordonner les conditions d'un choix. La foi favorise la réflexion à l'encontre des prétendues évidences.

Vendre des armes n'est pas une fatalité Le commerce des armes est l'une des plaies collectives de notre organisation internationale sur lesquelles il faut alerter notre pays.

Les exigences éthiques de notre foi ne peuvent pas rester à l'état de protestation verbale, mais nous devons sans cesse chercher les moyens pratiques de transformer les réalités sociales et politiques.

Nous chrétiens vivons la tension entre une espérance qui aspire à un monde renouvelé par le refus de l'injustice et de la violence, et une espérance qui se traduit dans une efficacité politique. L'Evangile nous pousse à l'action prophétique et responsable.

Les errements de notre pays sont aussi les errements de ses citoyens, y compris de ses citoyens chrétiens. Seule une prise de conscience accrue de l'opinion publique, c'est à dire aussi de nous tous, permettra de franchir les étapes vers un ordre moins menaçant et plus juste.

Voilà pourquoi il convient de prendre le risque d'indiquer selon quelles lignes un ordre plus juste pourrait se construire aujourd'hui.

2. Appel aux pouvoirs publics

Le contrôle des transferts d'armes est non seulement une exigence éthique, mais encore un objectif de sécurité. La guerre du Golfe a rappelé que des armes françaises pouvaient être retournées contre des soldats français ou alliés. Longtemps taxée d'irresponsable ou de naïve, notamment dans le discours des Eglises(1) l'exigence d'une limitation accrue des transferts d'armes apparaît aujourd'hui comme la seule attitude vraiment responsable sur le long terme.

(1) Voir le texte du Conseil permanent de l'Episcopat français et du Conseil de la Fédération Protestante de France du 13 avril 1973 "l'engrenage".

2.1. Nous en appelons aux pouvoirs publics. Que le critère de l'équilibre et de la stabilité de la région où se trouve le pays acheteur soit premier, lorsqu'il s'agit d'autoriser une vente d'armes. Que des systèmes d'armes français ne contribuent pas à augmenter l'insécurité dans une région de la planète. Que les armes vendues ne servent qu'à la défense et non à la menace ou à l'agression. Que la situation des droits de l'homme soit prise en compte dans les décisions d'exportation.

2.2. Nous en appelons au Parlement qu'il exerce son contrôle comme il est normal dans une démocratie parlementaire. Et qu'ainsi il contribue à nourrir le débat public qui doit avoir lieu sur un tel sujet qui engage dans le monde la responsabilité de la France.

3. Appel aux militaires, aux spécialistes, chercheurs, travailleurs de l'armement

3.1. Que les militaires, scientifiques, chercheurs et spécialistes mettent en oeuvre leurs savoirs, non pas seulement pour produire des armes et les perfectionner, mais aussi pour perfectionner les mécanismes de contrôle, les accords de limitation d'armement, les procédures de surveillance.

3.2. Que tous les spécialistes collaborent pour arriver à transformer l'idéal de la "suffisance défensive" en un concept opératoire, quantifiable et vérifiable.

3.3. Que ceux qui vivent de l'industrie de l'armement regardent avec lucidité les transformations nécessaires à ce secteur économique, et se préparent, avec l'aide des pouvoirs publics, aux reconversions nécessaires.

4. Appel à tous

La limitation et le contrôle des transferts d'armes ne constituent pas un moyen suffisant pour réduire les tensions et les conflits armés dans notre monde. Ils n'en sont qu'une étape et qu'un moyen. La limitation des transferts d'armes doit être vue sur l'horizon d'une réduction des conflits dans le monde, d'une acceptation de la médiation comme solution des crises, et d'une meilleure disponibilité à faire advenir un ordre mondial plus juste et plus respectueux de tous. C'est à chacun d'oeuvrer, là où il se trouve, avec les responsabilités qui sont les siennes, pour que se développe une société où règne une paix véritable. Qu'advienne ainsi dans la société, par delà la situation de guerre et de non-guerre, l'esprit de vérité et de justice.

26 novembre 1991

Source : SNOP; 852

Date de parution : 6 décembre 1991